

223C1967  
FR0000051732-FS0925

1<sup>er</sup> décembre 2023

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**ATOS SE**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1<sup>er</sup> décembre 2023, la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 novembre 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ATOS SE et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 100 932 actions ATOS SE représentant autant de droits de vote, soit 1,89% du capital et des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

|  | <b>Actions et droits de vote</b> | <b>% capital et droits de vote</b> |
|--|----------------------------------|------------------------------------|
| Goldman Sachs & Co. LLC                      | 1 114 465                        | 1,00                               |
| Goldman Sachs International                  | 390 595                          | 0,35                               |
| Goldman Sachs Bank Europe SE                 | 386 290                          | 0,35                               |
| Goldman Sachs Asset Management B.V.          | 169 710                          | 0,15                               |
| Goldman Sachs Asset Management, L.P.         | 38 868                           | 0,03                               |
| Goldman Sachs Asset Management International | 999                              | ns                                 |
| Folio Investments, Inc.                      | 5                                | ns                                 |
| <b>Total The Goldman Sachs Group, Inc.</b>   | <b>2 100 932</b>                 | <b>1,89</b>                        |

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ATOS SE hors marché et d'une diminution du nombre d'actions ATOS SE détenues par assimilation.

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 261 165 actions ATOS SE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions ATOS SE et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 375 313 actions ATOS SE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 375 275 actions ATOS SE résultant de la détention de 57 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 15 décembre 2023 et 31 décembre 2030, à des prix compris entre 1,95 € et 18 € ; et
- 38 actions ATOS SE résultant de la détention de 2 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 11 janvier 2024 et le 7 février 2024.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 111 439 307 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.